



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

Rapport n° 18055-02

Audit du programme régional de développement agricole et rural de Champagne-Ardenne

Conformité de l'emploi des fonds CASDAR sur le programme 2016

établi par

Anne-Marie Mitaut

Inspectrice générale de l'agriculture

Alain Pierrard

Inspecteur général de santé publique vétérinaire

Décembre 2018

SOMMAIRE

RESUME.....	5
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	6
1. TERMES ET DEROULEMENT DE LA MISSION.....	7
1.1. Objectifs de la mission.....	7
1.2. Déroulement de la mission	7
2. CARACTERISTIQUES GENERALES ET STRUCTURATION DU PROGRAMME AUDITE	9
2.1. Le PRDAR de Champagne-Ardenne 2014 - 2020	9
2.1.1. Eléments du contexte socio-économique et environnemental.....	9
2.1.2. Principales caractéristiques du programme pluriannuel.....	10
2.2. Les modalités d'examen du programme	10
2.2.1. Le travail documentaire	10
2.2.2. Les entretiens.....	11
2.3. Le programme audité.....	11
2.3.1. Principales caractéristiques du programme 2016	11
2.3.2. La gouvernance du programme.....	12
2.4. Choix des opérations soumises à contrôle approfondi.....	13
3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'INSTRUCTION ET DU CONTROLE DU PROGRAMME PAR LA DGPE15	
3.1. La formalisation de l'instruction par la DGPE et les délais	15
3.2. Le contenu des vérifications par la DGPE	15
3.2.1. Vérification du programme pluriannuel	15
3.2.2. Vérification du programme prévisionnel 2016.....	15
3.2.3. Vérification du compte rendu 2016	16
4. CONFORMITE DES PROCEDURES.....	18
4.1. Le projet de programme et la convention annuelle de financement.....	18
4.2. Les avis sur le projet de PRDAR	19
4.2.1. L'avis du comité scientifique de l'APCA	19
4.2.2. Les avis du COREDEF.....	19
4.2.3. Les avis de la DRAAF	20
4.3. Les conventions passées par le maître d'œuvre.....	20
4.4. Le calcul des charges.....	21
5. L'EXECUTION DU PROGRAMME 2016	22
6. LA GESTION FINANCIERE DU PROGRAMME 2016.....	23
7. EXAMEN DES QUATRE ACTIONS SELECTIONNEES	24
7.1. Action 1 : concevoir des systèmes de production durablement performants.....	24
7.1.1. Description de l'action	24
7.1.2. Comparaison entre les activités prévues et leur réalisation en 2016.....	25
7.1.3. Comparaison prévisions / réalisations en termes de ressources humaines affectées à l'AE 1.....	26
7.1.4. Comparaison prévisions / réalisations en termes de crédits CASDAR et de coût total de l'AE 1	26

7.1.5. Conclusion sur l'AE 1	27
7.2. Action 2 : identifier, tester, développer le recours aux technologies et pratiques innovantes dans la conduite des productions vers la double performance	27
7.2.1. Description de l'action	27
7.2.2. Comparaison entre les activités prévues et leur réalisation en 2016.....	27
7.2.3. Comparaison prévisions / réalisations en termes de ressources humaines affectées à l'AE 2.....	29
7.2.4. Comparaison prévisions / réalisations en termes de crédits CASDAR et de coût total de l'AE 2.....	29
7.2.5. Conclusion sur l'AE2	29
7.3. Action 4 : faire émerger et accompagner les projets générateurs de valeur ajoutée	30
7.3.1. Description de l'action	30
7.3.2. Comparaison entre les activités prévues et leur réalisation en 2016.....	30
7.3.3. Comparaison prévisions / réalisations en termes de ressources humaines affectées à l'AE 4.....	31
7.3.4. Comparaison prévisions / réalisations en termes de crédits CASDAR et de coût total de l'AE 4.....	32
7.3.5. Conclusion sur l'AE4	32
7.4. Action 8 : diffusion de l'agro-écologie à travers les dynamiques de groupe (projet pilote régional)	32
7.4.1. Description de l'action.....	32
7.4.2. Comparaison entre les activités prévues et leur réalisation en 2016.....	33
7.4.3. Comparaison prévisions / réalisations en termes de ressources humaines affectées à l'AE 8.....	34
7.4.4. Comparaison prévisions / réalisations en termes de crédits CASDAR et de coût total de l'AE 8.....	34
7.4.5. Conclusion sur l'AE8	34
CONCLUSION.....	35
ANNEXES	37
Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées.....	38
Annexe 2 : Liste des sigles utilisés	40
Annexe 3 : Réponse du BDA.....	42
Annexe 4 : Réponse de la CRA.....	43

RESUME

La mission d'audit réalisée sur le programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) de Champagne - Ardenne avait pour objet de contrôler la conformité et l'effectivité de la mise en œuvre par la chambre régionale d'agriculture, des actions subventionnées par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) au cours de l'année 2016 dans le cadre du PRDAR.

Le programme présenté a été élaboré en cohérence avec les orientations du programme national de développement agricole et rural (PNDAR) reprises dans le contrat d'objectifs des chambres d'agriculture, signé le 10 décembre 2013 : concevoir et accompagner des systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie ; développer l'agriculture biologique....

Le coût total du programme 2016 s'est élevé 5 070 486 € dont 1 622 975 € ont été financés par la subvention provenant du CASDAR, soit 32,01 %.

Ce programme repose principalement sur l'activité des quatre chambres départementales d'agriculture (Ardennes, Aube, Marne et Haute-Marne) et sur la chambre régionale d'agriculture (CRA) qui en est le maître d'œuvre.

La mission note que la gouvernance stratégique a été assurée en 2016 par le comité d'orientation « recherche, développement, formation » (COREDEF) et par un comité de pilotage animé par la directrice adjointe de la chambre d'agriculture de la Marne, responsable du PRDAR. Cette organisation a évolué avec la création de la nouvelle région du Grand Est qui dispose depuis le 1er janvier 2018 d'un PRDAR unique à la place des trois anciens programmes (Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine).

L'analyse des réalisations 2016 en termes de moyens budgétaires et humains montre qu'elles sont globalement conformes aux prévisions. De plus, la mission considère que les livrables des actions sont de qualité et note en particulier l'effort d'un document de présentation globale du PRDAR.

Toutefois, en raison des insuffisances constatées, elle recommande pour l'avenir :

- de veiller à la signature de la convention annuelle en début d'année ;
- de faire apparaître intégralement l'ensemble du temps de travail des pilotes d'action dans les moyens humains consacrés au PRDAR ;
- de veiller à la certification systématique des comptes de réalisation par les autorités compétentes ;
- de renseigner, dans le compte rendu annuel, les valeurs atteintes par les indicateurs de résultats et de réalisation prévus dans le programme prévisionnel.

Mots clés : audit, chambre d'agriculture, Champagne-Ardenne, compte d'affectation spéciale, développement agricole, financement du développement.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

R1. Recommandation adressée à la CRA :

Identifier le temps de travail de tous les pilotes d'action et faire apparaître les moyens humains dans le prévisionnel et le compte-rendu du PRDAR.

R2. Recommandation adressée à la DGPE:

Vérifier que l'ensemble des documents financiers produits au compte-rendu annuel en vue du paiement du solde ont bien été certifiés.

R3. Recommandation adressée au ministère :

Veiller à la signature de la convention annuelle en début d'exercice.

R4. Recommandation adressée à la CRA :

Veiller à renseigner les indicateurs de résultats qui ont été prévus.

1. TERMES ET DEROULEMENT DE LA MISSION

1.1. Objectifs de la mission

Par arrêté du 25 avril 2007 modifié, le ministre chargé de l'agriculture a confié au conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) le contrôle après paiement sur l'ensemble des organismes bénéficiaires des subventions financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR).

Dans ce cadre, le comité d'orientation du CGAAER réuni le 11 décembre 2017, sous la présidence de la directrice de cabinet du ministre, a validé le programme de travail 2018. Il a notamment décidé un audit de conformité de l'utilisation des fonds du CASDAR octroyés en 2016 à la chambre régionale d'agriculture du Grand Est, maître d'œuvre du programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) de Champagne - Ardenne.

L'audit a eu pour objet :

- de vérifier que le compte rendu technique et financier présenté par la chambre régionale est sincère et véritable ;
- de s'assurer que les actions conduites l'ont été conformément au programme prévisionnel agréé par le ministère chargé de l'agriculture.

Il convient de préciser que cette mission n'avait pas pour vocation d'évaluer l'impact du programme ni la pertinence de ses actions.

1.2. Déroulement de la mission

Le vice-président du CGAAER a désigné Madame Anne-Marie Mitaut, inspectrice générale de l'agriculture, et Monsieur Alain Pierrard, inspecteur général de santé publique vétérinaire, pour conduire cette mission d'audit.

La méthode retenue pour conduire cette mission s'appuie sur le manuel d'audit CASDAR élaboré par la mission d'inspection générale et d'audit (MIGA) du CGAAER.

Par lettre en date du 24 mai 2018, le président de la MIGA a informé la chambre régionale d'agriculture de la décision de cet audit.

Après avoir reçu les pièces qu'ils avaient demandé, les auditeurs ont rencontré les responsables de ce PRDAR au bureau du développement agricole et des chambres d'agriculture (BDA) de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). Lors de cet entretien du 20 juin 2018, ceux-ci ont répondu à leurs questions.

La mission d'audit a demandé des documents complémentaires à la chambre régionale (lettres de mission des responsables d'actions, conventions passées avec les réalisateurs d'actions...).

Du 25 au 27 septembre 2018, elle s'est rendue à Châlons-en-Champagne et sur l'ancienne base aérienne 112, après avoir adressé à ses interlocuteurs des guides d'entretien (CRA et DRAAF).

Ce rapport a été supervisé, le 14 décembre 2018, par Monsieur Dominique Riffard, inspecteur général de l'agriculture au CGAAER.

Le rapport provisoire a été transmis, le 18 décembre 2018, au directeur général de la chambre

régionale et au BDA dans le cadre d'une phase d'échanges contradictoires ainsi qu'à la DRAAF.
Leurs remarques et compléments sont repris en annexes 3 et 4.

2. CARACTERISTIQUES GENERALES ET STRUCTURATION DU PROGRAMME AUDITE

2.1. Le PRDAR de Champagne-Ardenne 2014 - 2020

2.1.1. Eléments du contexte socio-économique et environnemental

L'agriculture, et l'ensemble des activités qu'elle induit, de production, de transformation, de commercialisation et les services d'accompagnement et de développement, constituent un secteur d'activité structurant de l'économie régionale en Champagne - Ardenne.

Valorisant 65 % du territoire de la région, représentant 10 % de son produit intérieur brut (PIB) et 10 % de sa population active, l'agriculture régionale apparaît comme un atout de tout premier plan pour soutenir la croissance et l'emploi, notamment dans les zones rurales.

L'agriculture représente 5,8 % des emplois, soit le double du niveau national. Cependant, hormis en viticulture, les installations en agriculture ne suffisent pas à compenser les départs.

La ferme Champagne-Ardenne présente une grande diversité de productions. L'agriculture est productive et performante dans les plaines céréalières de la Champagne crayeuse avec un large panel cultural (céréales, luzerne, betteraves, légumes...). Les niveaux de rendement sont variables en fonction des zones agricoles ; toutefois ils sont globalement supérieurs aux moyennes nationales. Elle est également marquée par le vignoble en appellation champagne qui concentre, sur environ 30 000 hectares, près de 50 % du chiffre d'affaires agricole de la Champagne-Ardenne.

L'élevage bovin est présent dans les zones herbagères des Ardennes et de la Haute-Marne. C'est le secteur le plus fragile de l'économie agricole régionale. Le cheptel régional décroît de manière régulière. Le nombre de vaches laitières régresse encore plus vite.

Hors secteur viticole, le taux d'exploitations produisant sous signe de qualité est l'un des plus faible de France. De même, le nombre d'exploitations de la région en agriculture biologique est faible.

Les entreprises agroalimentaires emploient plus de 11 500 salariés. Les filières régionales sont très organisées dans les secteurs végétal et viticole où l'amont est directement impliqué dans la transformation des productions, notamment par l'intermédiaire de la coopération. A l'inverse, plusieurs secteurs, dont l'élevage, sont peu structurés à l'échelon régional.

Les secteurs de la seconde et troisième transformation agroalimentaire sont assez peu présents et le créneau des produits à forte valeur ajoutée (fromages d'appellation...) demeure peu exploité, à l'exception notable du champagne.

Le pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-Ressources (IAR), implanté dans la région, est une des réalisations qui mobilise les acteurs locaux autour de la bioéconomie et le passage de la chimie du carbone fossile à la chimie verte.

Les sols de craie étant naturellement pauvres en minéraux induisent une forte dépendance aux intrants, avec un risque possible de dégradation de la qualité de l'eau.

Dans certaines zones viticoles et agricoles, existent des risques d'érosion des sols.

2.1.2. Principales caractéristiques du programme pluriannuel

En mai 2014, la chambre régionale d'agriculture a déposé un programme pluriannuel (PRDAR 2014 - 2020) dans le cadre du programme national de développement agricole et rural (PNDAR).

Ce programme affiche six priorités :

- renforcer les infrastructures de recherche et d'innovation ;
- améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles ;
- promouvoir, préserver les écosystèmes avec trois objectifs (biodiversité, qualité de l'eau, gestion des sols) ;
- promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 et résiliente face au changement climatique ;
- promouvoir l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ;
- favoriser le transfert de connaissances et de l'innovation en agriculture, foresterie, zones rurales.

Il a été élaboré en cohérence avec les enjeux régionaux et les orientations du PNDAR reprises dans le contrat d'objectifs des chambres d'agriculture pour les programmes de développement agricole et rural, signé le 10 décembre 2013 entre le ministre et le président de l'APCA. En effet, plus de 80 % des ETP sont engagés dans les deux premières thématiques prioritaires du PNDAR (anticipation et agro-écologie).

La programmation 2014 - 2020 a été élaborée par la chambre régionale sur la base des enjeux partagés au cours de l'exercice de réalisation du Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD). Ce dernier, mis en chantier dès 2012 et finalisé fin 2015, n'a cependant jamais été validé. Aucun plan d'action n'a été établi et aucun suivi n'a été réalisé.

2.2. Les modalités d'examen du programme

2.2.1. Le travail documentaire

Les auditeurs se sont attachés dans un premier temps à réunir différents documents de nature réglementaire et procédurale (instructions ministérielles et notamment les circulaires du 20 juin et du 25 septembre 2013, contrat d'objectifs APCA / MAA pour 2014 - 2020...).

En second lieu, les auditeurs ont reçu de la part du BDA :

- le programme pluriannuel PRDAR 2014 - 2020 et le programme détaillé 2016 ;
- l'arrêté d'approbation du PRDAR 2016, en date du 22 juin 2016 ;
- la convention CASDAR 2016 MAA / CRA, notifiée le 1er septembre 2016 ;
- l'avis du COREDEF sur le programme prévisionnel ;
- l'avis du comité scientifique de l'APCA sur le programme pluriannuel ;
- l'avis de la DRAAF sur les engagements prévisionnels 2016 ;
- l'avis du ministère sur le programme prévisionnel (fiche d'examen faite par le BDA) ;
- les copies des échanges entre le BDA et la CRA pour les demandes de modifications à

apporter au programme prévisionnel ;

- le compte rendu et les justificatifs financiers du PRDAR 2016 (extraits DARWIN...);
- l'avis de la DRAAF sur le compte rendu final du programme 2016 réalisé ;
- la fiche d'examen du BDA sur le compte rendu d'exécution 2016.

2.2.2. Les entretiens

La liste des personnes rencontrées à Paris et en Champagne figure en annexe 1 du présent rapport.

Les différents entretiens conduits à la DRAAF et à la chambre régionale d'agriculture ont permis de recueillir nombre d'informations générales et précises relatives à la mise en œuvre du programme.

Par ailleurs, de nombreux documents descriptifs (plaquettes, guides, fiches, comptes rendus et autres livrables) ont été collectés par les auditeurs.

2.3. Le programme audité

2.3.1. Principales caractéristiques du programme 2016

Dans le programme pluriannuel, sept actions élémentaires (AE) avaient été retenues. En 2015, conformément à l'instruction technique DGPAAT/SDDRC/2015-124 du 10 février 2015 demandant d'élaborer un projet pilote régional (PPR), une huitième action a été ajoutée. Enfin, la chambre a décidé pour 2016, de mettre en place une neuvième action relative à l'agriculture biologique dont les problématiques étaient auparavant réparties sur l'ensemble du programme.

En conséquence, le programme 2016 comprend les 9 actions suivantes :

- AE 1 : concevoir des systèmes de production durablement performants ;
- AE 2 : identifier, tester, développer le recours aux technologies et pratiques innovantes dans la conduite des productions vers la double performance ;
- AE 3 : concevoir, promouvoir, favoriser la mise en œuvre des pratiques ou productions agricoles répondant aux enjeux des territoires et des collectivités ;
- AE 4 : faire émerger et accompagner les projets générateurs de valeur ajoutée ;
- AE 5 : accompagner les phases clefs de la vie de l'entreprise et le développement de l'entrepreneuriat en favorisant l'installation la création et la transmission de l'entreprise agricole ;
- AE 6 : accompagner l'appui au remplacement en agriculture ;
- AE 7 : gouvernance et valorisation des innovations ;
- AE 8 : projet pilote régional : diffusion de l'agro-écologie à travers les dynamiques de groupe ;
- AE 9 : développer l'agriculture biologique.

La convention du programme 2016 a prévu une subvention CASDAR de 1 622 975 € correspondant à 32,98 % du montant total des dépenses prévisionnelles arrêtées à 4 920 221 €. Le compte rendu présenté fait état d'un total de dépenses s'élevant à 5 070 486 €, ce qui représente une hausse de 150 265 € par rapport au prévisionnel, soit 3,05 %.

Ce programme repose principalement sur l'activité des 4 chambres départementales d'agriculture (CDA - Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne) et sur la chambre régionale d'agriculture (CRA) qui en est le maître d'œuvre. Y participent également les 5 services de remplacement de ce territoire.

2.3.2. La gouvernance du programme

La gouvernance du programme PRDAR 2016, mise en place dès le début de la programmation 2014 - 2020, tient compte du choix politique fait par l'ensemble des chambres de Champagne - Ardenne de mutualisation en réseau. La chambre régionale qui disposait d'un faible effectif n'a été responsabilisée que pour la partie administrative et financière. Le comité des directeurs (4 chambres départementales et chambre régionale) a désigné la directrice adjointe de la chambre de la Marne comme chargée de la coordination globale du PRDAR. De plus, les pilotes d'actions élémentaires étaient tous salariés des chambres départementales.

La gouvernance stratégique du PRDAR 2016 a été assurée par le COREDEF et par le comité de pilotage mis en place.

Conformément à l'article D512-6 du code rural, le comité d'orientation « recherche, développement, formation » (COREDEF) assure :

- l'orientation et le suivi de la politique régionale de développement agricole ;
- l'élaboration et le suivi du PRDAR ;
- l'orientation et le suivi des appels à projets relatifs au développement, à la recherche et à l'expérimentation ;
- le suivi de la mise en œuvre des politiques de développement agricole régional (CPER, FEADER) ;
- la coordination des acteurs du développement agricole et des acteurs impliqués dans des programmes.

Le COREDEF de Champagne - Ardenne a mis le programme à son ordre du jour lors de ses réunions des 18 décembre 2013 (pluriannuel) et 9 novembre 2015 (prévisionnel 2016) (cf. 4.2.2.). La création de la région Grand Est au 1er janvier 2016 s'est traduite par la mise en place du COREDEF pour l'ensemble de la nouvelle région avec une composition élargie, soit au total 73 organismes. Celui-ci ne s'est doté ni d'une feuille de route ni d'un règlement intérieur. Il a été consulté par la chambre régionale par voie électronique au sujet des trois PRDAR 2016 de Champagne - Ardenne, Lorraine et Alsace (cf. 4.2.2.). Il convient de s'interroger sur la capacité réelle d'une telle structure à assurer un pilotage stratégique d'un programme qui est, pour la première année en 2018, élaboré à l'échelle de la région Grand Est.

Le comité de pilotage animé par la chargée de mission comprenait en 2016, outre le responsable de l'appui administratif pour la CRA, les pilotes des actions élémentaires. Il s'est réuni les 9 février, 19 avril et 20 décembre, notamment pour assurer le suivi du programme, élaborer un document de communication sur celui-ci et échanger sur l'évaluation à mi-parcours. La chargée de mission PRDAR en rendait compte au comité des directeurs.

A la mise en place du programme, les responsables d'action (sauf celle relative au service de remplacement) ont disposé d'une lettre de mission qui précise leur rôle. Il ont cosigné leur lettre avec la directrice de la chambre régionale ainsi qu'avec le directeur de leur chambre départementale. Quand un changement de pilote est intervenu au cours du programme, une nouvelle lettre de mission a été signée (cf. action n°2 suite à la nomination du premier pilote comme chef de service "innovations, recherche et développement" de la CRA).

Quand la mission a examiné le compte-rendu financier du programme 2016, elle s'est étonnée de ne pas voir apparaître le temps de travail de la chargée de mission PRDAR (action n° 7) ainsi que des pilotes des actions 1, 2, 3, 5 et 8. Le total des ETP dédiés à la mise en œuvre du programme doit en effet pouvoir être apprécié en différenciant les dépenses de personnel des autres dépenses.

Or, les chambres de Champagne - Ardenne ont mis en place un dispositif de conventions qui ne permet pas cette transparence. Les conventions signées entre d'une part la CRA et d'autre part la chambre départementale de rattachement du salarié indiquent en préambule : "Dans le cadre de la réforme des chambres d'agriculture, la recherche de l'optimisation des moyens par leur mutualisation est définie comme un élément essentiel de progrès." Les documents précisent ensuite l'objet de la collaboration et le niveau de la contrepartie financière, correspondant notamment au temps de travail du pilote d'action PRDAR. Lors de la préparation de la convention PRDAR 2018, les services de la DRAAF se sont également étonnés de cette méthode qui a alors été abandonnée.

R1. Recommandation adressée à la CRA :

Identifier le temps de travail de tous les pilotes d'action et faire apparaître les moyens humains dans le prévisionnel et le compte-rendu du PRDAR.

En outre, dans chaque chambre départementale, le directeur a nommé un responsable de la partie financière du programme. Celui-ci est chargé de faire le lien avec les responsables administratifs et financiers PRDAR de la CRA.

2.4. Choix des opérations soumises à contrôle approfondi

Préalablement à leur déplacement pour rencontrer les opérateurs, les auditeurs ont retenu 4 actions particulières comme supports de leurs investigations approfondies :

Action 1 : concevoir des systèmes de production durablement performants ;

Action 2 : identifier, tester, développer le recours aux technologies et pratiques innovantes dans la conduite des productions vers la double performance ;

Action 4 : faire émerger et accompagner les projets générateurs de valeur ajoutée ;

Action 8 : projet pilote régional : diffusion de l'agro-écologie à travers les dynamiques de groupe.

Les critères retenus pour guider les auditeurs dans le choix de ces actions ont été les suivants :

- les priorités gouvernementales ;
- l'importance de ces actions pour le développement de l'agriculture de la région ;

- le niveau des crédits CASDAR mobilisés ;
- le niveau de mise en œuvre des actions et l'articulation entre elles.

Les guides d'entretien envoyés préalablement au déplacement informaient les interlocuteurs de ce choix.

3. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'INSTRUCTION ET DU CONTROLE DU PROGRAMME PAR LA DGPE

3.1. La formalisation de l'instruction par la DGPE et les délais

Les auditeurs ont examiné les documents qui leur ont été adressés par le BDA.

L'instruction de la DGPE est formalisée dans trois fiches d'examen. Celles-ci retracent le contrôle sur pièces qui a été opéré :

- du programme pluriannuel 2014 - 2020 ;
- du programme prévisionnel 2016 ;
- du compte rendu du programme 2016.

Les auditeurs notent que ces fiches sont claires, bien renseignées et visées par le chef du bureau.

Le programme prévisionnel 2016 a été adressé par la CRA le 27 novembre 2015. Des échanges ont eu lieu entre le service instructeur et la CRA début mars 2016. La DRAAF a rendu son avis le 15 juin 2016. L'arrêté portant approbation du PRDAR Champagne-Ardenne présenté par la chambre régionale Grand-Est pour l'année 2016 a été signé le 22 juin 2016.

S'agissant du compte rendu, il a été envoyé le 30 juin 2017, date limite demandée par la DGPE.

3.2. Le contenu des vérifications par la DGPE

3.2.1. Vérification du programme pluriannuel

Les auditeurs ont étudié la fiche d'examen du projet de PRDAR.

Cette fiche vise à vérifier la présence de pièces demandées et à faire des observations sur :

- les documents reçus ;
- le contenu ;
- les éléments financiers et les ETP ;
- l'appréciation qualitative du programme ;
- les demandes de compléments à faire à la chambre.

Les observations portées par le BDA sont bien adaptées selon les différentes rubriques de la fiche. Les demandes de compléments formulées auprès de la CRA, notamment planification sur la période 2014-2020 et indicateurs, sont bien explicitées. Le BDA a ensuite bien suivi leur intégration dans la nouvelle version du programme.

3.2.2. Vérification du programme prévisionnel 2016

Les auditeurs ont étudié la fiche d'examen du programme prévisionnel 2016, datée du 2 juin 2016.

La fiche d'examen du programme reprend les rubriques suivantes :

- les documents reçus ;
- les avis externes ;
- les éléments financiers et les ETP ;
- la validation du PPR par la DRAAF ;
- la complétude des documents ;
- la vérification des contraintes ou des recommandations quantifiées ;
- l'appréciation qualitative du programme ;
- l'appréciation générale qualitative sur le respect de la programmation, l'évolution des AE, l'évolution des moyens ;
- des demandes de compléments ;
- des recommandations.

La mission considère que les observations portées par le BDA sont pertinentes. Dans la fiche d'examen, une recommandation est formulée : respecter en 2017 le taux minimum de 20 % de financement CASDAR dans chaque action (les taux des AE 3 et 9 en 2016 étant légèrement inférieurs). Cette recommandation a bien été inscrite dans le courrier d'envoi de la convention en date du 18 juillet 2016.

3.2.3. Vérification du compte rendu 2016

La DGPE a adressé le 16 mars 2017 aux présidents de CRA un courrier leur donnant les modalités de préparation des comptes rendus. Cette instruction précise les documents à retourner, avant le 30 juin.

La fiche d'examen du compte rendu signée le 17 octobre 2017 reprend les rubriques suivantes :

- les documents reçus ;
- les avis externes ;
- les éléments financiers et les ETP ;
- la complétude des documents ;
- la vérification des contraintes ou des recommandations quantifiées ;
- l'appréciation qualitative de l'ensemble des documents de compte-rendu ;
- l'appréciation qualitative du respect de la programmation
- des demandes de compléments ;
- une conclusion de l'instruction.

La DGPE conclut ainsi son instruction : "Sur la base de l'analyse du compte-rendu de réalisation fourni par le contractant, le programme a été conduit conformément aux termes de la convention et le solde de la subvention peut être versé."

La mission considère que les observations portées par le BDA sont plus développées sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. L'appréciation qualitative du respect de la programmation est

en effet succincte. Il y est fait mention de « 3 livrables intéressants qui mériteraient d'être diffusés au niveau national », mais ces derniers ne sont pas cités.

La mission constate que le compte de réalisation de la chambre d'agriculture de la Marne n'a pas été certifié par son président ou son directeur, conformément à l'instruction du 16 mars 2017.

R2. Recommandation adressée à la DGPE:

Vérifier que l'ensemble des documents financiers produits au compte-rendu annuel en vue du paiement du solde ont bien été certifiés.

4. CONFORMITE DES PROCEDURES

4.1. Le projet de programme et la convention annuelle de financement

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) ont signé, le 10 décembre 2013, un contrat d'objectifs des chambres d'agriculture pour les programmes de développement agricole et rural 2014 – 2020. Il sert de cadre de référence pour les programmes régionaux financés par le CASDAR. Dans ces conditions, la CRA a présenté à la DGPE son programme pluriannuel accompagné de ses engagements prévisionnels en mai 2014.

Pour l'année 2016, la chambre a présenté ses engagements prévisionnels à la DGPE le 27 novembre 2015, respectant ainsi la date limite fixée par la DGPE. Plusieurs modifications ont été apportées par rapport au prévisionnel de 2014. En effet, deux actions ont été ajoutées (cf. 2.3.1.).

Le ministre a signé le 22 juin 2016 l'arrêté portant approbation des PDAR et d'actions de développement agricole et rural en accompagnement de ces programmes pour l'année 2016. En annexe, figure le montant maximum du concours financier du MAA pouvant être alloué à la CRA pour son programme (1 622 975 €).

Sur cette base, la DGPE a préparé un projet de convention qui a été notifiée à la chambre régionale le 1er septembre 2016. Son objet décrit les 9 AE prévues par la chambre et agréées par le ministère. L'article 4 précise que le montant de la subvention s'élève à 1 622 975 € et qu'il correspond à environ 32,98 % des dépenses prévisionnelles arrêtées à 4 920 221 €. Il prévoit que si les dépenses sont inférieures à celles inscrites au budget prévisionnel, la subvention sera automatiquement réduite pour conserver le même taux de 32,98 %.

L'article 5 prévoit les modalités de versement :

- 85 % à la signature de la convention
- le solde après remise et approbation du compte rendu final d'exécution et des comptes de réalisation définitifs.

L'article 8 précise ce qui est attendu du compte rendu d'exécution que la CRA doit produire avant le 31 mai 2017 suivant le modèle communiqué par l'administration. Ce modèle a bien été adressé aux présidents de CRA par lettre signée de l'adjoint au sous-directeur "performance environnementale et valorisation des territoires" en date du 16 mars 2017.

L'ensemble des documents préparés par la DGPE (arrêté, convention, lettre de demande du compte rendu, fiches d'examen du programme et du compte rendu) est cohérent et n'appelle pas d'observation quant à leur conformité par rapport aux documents de référence (contrat d'objectifs APCA / MAA, circulaires ministérielles des 20 juin 2013, 25 septembre 2013, 10 février 2015...).

Toutefois, la mission regrette que la notification de la convention soit intervenue en septembre 2016.

R3. Recommandation adressée au ministère :

Veiller à la signature de la convention annuelle en début d'exercice.

4.2. Les avis sur le projet de PRDAR

4.2.1. L'avis du comité scientifique de l'APCA

Le comité scientifique s'est réuni les 27 et 28 février 2014 pour évaluer les PRDAR 2014 - 2020.

Concernant le programme Champagne - Ardenne, il a relevé plusieurs points forts :

« Le programme est très bien construit autour d'un petit nombre d'actions élémentaires bien définies et bien argumentées. Il est très cohérent et présente un réel effort en matière de quantification des actions et positionnement des travaux dans le temps.

L'approche système, au sein de l'AE1, est novatrice, bien structurée et bien articulée avec les actions menées à l'échelle des pratiques et des technologies. Cela répond bien aux ambitions du contrat d'objectifs en matière de double performance.

Le programme donne une part importante à l'appui d'une innovation ascendante. Les partenariats avec l'enseignement technique et supérieur sont effectifs, ambitieux et bien intégrés dans les actions. Plus largement, le programme illustre un réel souci de travail avec les acteurs de la recherche, du développement et de la formation. »

Pour le conseil scientifique, les points à améliorer et les recommandations sont les suivants :

« L'agriculture biologique est intégrée dans différentes actions. Cette structuration pourrait conduire à un sous-investissement. Le comité recommande une vigilance particulière, afin que l'agriculture biologique soit effectivement présente et identifiable au sein des actions du programme. Le contenu du projet de l'AE 3 est présenté de façon très séquencée par enjeu alors que l'approche territoriale amène souvent à une approche multi-enjeux. Il conviendra de veiller à la cohérence globale des travaux menés dans cette action. »

Conformément aux instructions, le comité scientifique n'a pas rendu d'autres avis. Toutefois, la mission pense qu'il y aurait intérêt à ce qu'il puisse être informé et formuler un avis tous les ans sur les suites données à ses recommandations.

4.2.2. Les avis du COREDEF

Le COREDEF de Champagne - Ardenne s'est réuni le 18 décembre 2013 pour examiner les propositions d'actions à intégrer dans le PRDAR de la nouvelle programmation 2014 - 2020. Les membres du COREDEF ont alors validé les axes du PRDAR 2014 - 2020.

Le 9 novembre 2015, le COREDEF de Champagne - Ardenne a mis à son ordre du jour le programme prévisionnel 2016 intégrant le PPR. Le relevé de conclusions de la réunion précise : "Les membres du COREDEF valident le PRDAR prévisionnel 2016, à l'unanimité".

S'agissant du compte rendu 2016, il a été validé par le COREDEF de la région Grand-Est consulté par voie électronique du 29 au 30 juin 2017. Le compte-rendu établi le 7 juillet précise : "Comme la consultation écrite n'a pas fait l'objet ni d'objection, ni d'abstention, les comptes rendus du bilan PRDAR 2016 pour les territoires Alsace, Champagne - Ardenne et Lorraine sont donc validés à l'unanimité du COREDEF Grand Est."

4.2.3. Les avis de la DRAAF

Dans sa lettre du 18 février 2014, le directeur adjoint de la DRAAF a fait part de son avis sur le PRDAR 2014 - 2020. Il note que les orientations du programme sont conformes aux obligations nationales, au contexte agricole spécifique de la région et à ses enjeux. Il précise que le programme s'inscrit dans la continuité des actions engagées sur la période 2009 - 2013 adapté au nouveau cadre national. Il émet un avis favorable à ses orientations qu'il assortit toutefois de quatre préconisations :

- "La clarification sur la forme, grâce à une fiche de synthèse, de l'enjeu concernant le développement de l'agriculture biologique qui est une priorité nationale dans le cadre du plan Ambition Bio 2017.
- La mise en place d'un tableau de bord simple de suivi des indicateurs pour chacune des AE afin de faciliter le pilotage du programme.
- L'intégration du CIVAM de l'Oasis au programme en synergie avec le collectif APAB, tous 2 lauréats de l'AAP MCAE 2013, avec pour objectifs la réussite de leurs projets respectifs et le déploiement de l'agro-écologie et des GIEE en Champagne - Ardenne.
- La prise en compte de l'importance d'évaluer le programme dans son ensemble à mi-parcours afin de le conforter, de l'adapter ou le réorienter en fonction des résultats."

Le directeur adjoint de la DRAAF Grand Est a également rendu un avis sur les engagements prévisionnels 2016, par courrier en date du 15 juin 2016. A cette occasion, il note qu'ils répondent bien aux orientations et aux priorités des politiques publiques agricoles et de développement rural et apporte un avis favorable à leur mise en œuvre.

Enfin, s'agissant du compte rendu de réalisation 2016, le directeur de la DRAAF Grand Est a rendu son avis le 12 octobre 2017. Il note que globalement le programme réalisé reste dans la continuité des programmes antérieurs, qu'il a été réalisé selon les conditions du programme national et conformément au prévisionnel, avec une légère sous-réalisation de l'AE relative au service de remplacement. En conclusion, il indique que les actions réalisées en 2016 répondent bien aux orientations et aux priorités des politiques publiques agricoles et de développement rural et en conséquence émet un avis favorable sur le compte-rendu.

Au total, les auditeurs considèrent que tous les avis requis sur le PRDAR ont été émis et signalent des points de vigilance intéressants.

4.3. Les conventions passées par le maître d'œuvre

Le 5 août 2016, la chambre régionale a conclu des conventions avec les 4 chambres départementales et les 5 services de remplacement (SR) de la région, pour un montant total de 1 499 591 €, soit le montant total de la subvention (1 622 975 €) diminué de la part restée à la CRA (123 384 €).

En fin d'année, il est apparu que les prévisions d'intervention des services de remplacement avaient été sur estimées pour l'Aube (- 5 460 € en réalisé) et la Haute-Marne (- 3 080 €) et sous estimée pour les Ardennes (+ 560 €).

Après échanges de courriels avec les services de la DGPE, la CRA a décidé d'ajuster les subventions des services de remplacement en conséquence et d'affecter les 7 980 € disponibles aux chambres départementales de l'Aube et de la Haute-Marne au prorata de leurs subventions

initiales.

Aussi a-t-elle signé, le 16 décembre 2016 cinq avenants aux conventions (services de remplacement 08, 10, 52 et CDA 10, 52) portant sur les montants suivants :

Organisme	Convention	Avenant
CDA 08	276 536	
CDA 10	311 395	316 495
CDA 51	545 104	
CDA 52	298 890	301 770
SRR	13 556	
SR 08	20 300	20 860
SR 10	13 440	7 980
SR 51	12 670	
SR 52	7 700	4 620
Total	1 499 591	1 499 591

Cette façon de procéder confirme que les subventions accordées aux chambres départementales restent calculées sur une base historique territoriale beaucoup plus que pour la mise en œuvre de véritables projets.

4.4. Le calcul des charges

La part la plus importante est constituée par des charges en personnel, même si certaines dépenses de personnel sont comprises dans les autres dépenses directes (cf. 2.3.2).

Les agents des chambres saisissent la répartition de leur temps de travail entre leurs différentes activités dans l'outil octagri. Les nomenclatures des activités ont fait l'objet d'un travail de concertation entre l'ensemble des établissements de la région Grand Est.

Les charges indirectes affectées au programme sont déterminées selon la méthode de calcul et d'imputation établie par l'APCA (cf. délibération n°08-12 du 26 mars 2008).

A l'exception de la Marne (cf. 3.2.3.), le président ou le directeur de chaque CDA ont certifié les états récapitulatifs élaborés à partir des tableaux Darwin et ont attesté de la méthode de calcul. Pour les services de remplacement, ces comptes sont certifiés par le président et le trésorier.

Dans ces conditions, les documents remis à la mission ne permettent pas aux auditeurs de garantir la conformité de l'intégralité des procédures.

5. L'EXECUTION DU PROGRAMME 2016

L'année 2016 constitue la troisième année de la programmation pluriannuelle. Conformément aux instructions ministérielles en 2015, un changement a été introduit avec l'intégration des projets pilotes régionaux (PPR) en tant que AE au sein du PRDAR. En conséquence, l'AE 1 mise en place en 2014 a été segmentée : la diffusion collective a ainsi été reportée dans l'action AE 8 correspondant au PPR.

En 2016, à la demande de la DGPE, tout ce qui traitait de l'agriculture biologique a été individualisé dans une seule action élémentaire : AE 9.

Une autre modification a également été apportée au sein de l'AE 4 par rapport au prévisionnel 2015 : une opération spécifique nouvelle pour le développement de l'alimentation de proximité en lien avec le Plan National de l'Alimentation (PNA).

L'année 2016 a été également marquée par la mise en place des nouvelles régions et la fusion des chambres régionales d'agriculture, ce qui a mobilisé beaucoup d'énergie dans les équipes pour construire de nouveaux modes de fonctionnement au sein de la chambre régionale d'agriculture Grand Est (CRAGE).

Courant 2016, le pilote de l'AE 2, appelé à de nouvelles responsabilités au sein de la CRAGE, a été remplacé.

Compte tenu de la réforme territoriale, un nouveau COREDEF a été constitué en 2016 rassemblant des acteurs de chacune des trois anciennes régions. Il s'est réuni 2 fois en 2016.

Le comité de pilotage du PPR, dont certains membres étaient soumis à désignation des instances nouvellement créées (DRAAF Grand Est, Conseil régional), n'a pu se réunir qu'une seule fois en 2016.

Le programme 2016 est globalement conforme au prévisionnel. Il faut toutefois noter une sous-réalisation des services de remplacement qui ont vu leur dotation révisée.

Les actions de conception des systèmes agro-écologiques performants, de conseil aux entreprises fragilisées par la conjoncture, de mise en place de groupes agro-écologiques ont légèrement été renforcées par rapport aux prévisions.

Les livrables adressés avec le compte rendu et ceux remis à la mission rendent bien compte de l'importance des réalisations, action par action. Ils sont de bonne qualité et bien adaptés au public cible. Parmi tous ces livrables, un document de synthèse en 8 pages a été produit : « Programme de Développement Agricole - Focus 2016 ». C'est un très bon résumé des réalisations 2016 au sein de chaque action élémentaire, destiné à un large public.

Par ailleurs, la mission a constaté la présence du logo indiquant l'existence d'un financement par le CASDAR sur les publications qu'elle a consultées.

6. LA GESTION FINANCIERE DU PROGRAMME 2016

La comparaison des moyens financiers mis en œuvre avec ceux qui étaient prévus révèle une hausse de 3 %. Ainsi le coût total de 2016 passe de 4 920 221 € à 5 070 486 €. Le montant des crédits CASDAR restant fixé à 1 622 975 €, cette subvention représente 32,01 % du coût contre 32,98 % dans le budget prévisionnel. Les différences les plus significatives entre les réalisations et les prévisions concernent les actions 1, 5, 6 (services de remplacement) et 8.

Dépenses (en €)	AE 1		AE 2		AE 3		AE 4		AE 5	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Personnel qualifié	611 501	681 385	887 355	894 834	661 403	707 707	266 641	267 767	104 100	106 066
Autres directes	119 018	122 743	292 968	254 955	219 329	199 785	51 508	52 473	10 440	20 826
Indirectes	190 018	204 038	252 799	269 926	185 200	204 528	79 450	85 478	33 615	35 162
Total	920 537	1 008 166	1 433 122	1 419 715	1 065 932	1 112 020	397 599	405 718	148 155	162 054
Ecart (en %)		+ 9		- 1		+ 4		+ 2		+ 9

Dépenses (en €)	AE 6		AE 7		AE 8		AE 9		Total	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Personnel qualifié	0	0	0	16 322	228 222	266 263	226 688	228 560	2 985 910	3 168 904
Autres directes	146 386	132 360	92 499	71 000	53 305	39 635	66 329	56 875	1 051 782	950 652
Indirectes	600	0	4 573	5 524	64 670	73 421	71 604	72 853	882 529	950 930
Total	146 986	132 360	97 072	92 846	346 197	379 319	364 621	358 288	4 920 221	5 070 486
Ecart (en %)		- 10		- 4		+ 9		- 2		+ 3

Les engagements prévisionnels pour 2016 étaient basés sur 65,31 ETP. Les réalisations font apparaître un total de 65,40 ETP, soit une hausse de 0,09 ETP ou 0,1 %. Cette moyenne cache des disparités entre actions et entre acteurs. En effet, les ETP affectés à l'AE 8 (PPR) ont augmenté, alors que ceux affectés à l'AE 2 ont diminué. De même, la chambre régionale a consacré plus de moyens humains que prévu.

ETP	AE	Prévu	Réalisé	Ecart	Ecart (en %)	
Par action	AE 1	13,20	13,45	+ 0,25	+ 1,9	
	AE 2	19,12	18,42	- 0,70	- 3,7	
	AE 3	14,50	14,74	+ 0,24	+ 1,6	
	AE 4	5,90	5,85	- 0,05	- 0,8	
	AE 5	2,35	2,40	+ 0,05	+ 2,1	
	AE 6	0,40	0,40	0,00	0,0	
	AE 7	0,20	0,20	0,00	0,0	
	AE 8	4,53	4,91	+ 0,38	+ 8,4	
	AE 9	5,11	5,03	- 0,08	- 1,6	
	Total	65,31	65,40	+ 0,09	+ 0,1	
Par acteur	AE 1 ; 7 ; 8 ; 9	1,20	1,60	+ 0,40	+ 33,3	
	CA 08	AE 1 à 5 ; 8 ; 9	11,70	11,70	0,00	0,0
	CA 10	AE 1 à 5 ; 8 ; 9	16,29	16,31	+ 0,02	+ 0,1
	CA 51	AE 1 à 5 ; 8 ; 9	20,17	19,44	- 0,73	- 3,6
	CA 52	AE 1 à 5 ; 8 ; 9	15,55	15,95	+ 0,40	+ 2,6
	SR	AE 6	0,40	0,40	0,00	0,0
		Total	65,31	65,40	+ 0,09	+ 0,1

7. EXAMEN DES QUATRE ACTIONS SELECTIONNEES

La mission s'est attachée à vérifier pour chacune des quatre actions sélectionnées (cf. 2.4.) l'existence d'éléments concrets permettant :

- d'évaluer la réalité des informations transcrites dans le compte rendu des engagements de 2016 en auditant les intervenants et en examinant les livrables ;
- de mesurer l'écart entre les prévisions et les actions réalisées ;
- de comparer les ressources humaines et moyens financiers mis en œuvre entre la phase prévisionnelle et la fin de l'exercice.

7.1. Action 1 : concevoir des systèmes de production durablement performants

7.1.1. Description de l'action

Les défis du développement agricole sont nombreux et complexes : repérer les innovations, animer des groupes d'agriculteurs performants, construire avec eux des systèmes adaptés à leur situation pédoclimatique et à leurs attentes propres, les évaluer, cerner les facteurs de réussite, et enfin accompagner leur déploiement dans d'autres exploitations.

Les spécificités de la région Champagne - Ardenne avec des conditions pédoclimatiques variées et des filières relativement spécialisées ont conduit la Chambre régionale d'agriculture à envisager cette action en 3 opérations : élevage (et polyculture), grandes cultures et viticulture, même si les synergies sont nombreuses entre les 2 premières opérations.

Cette action nouvelle en 2014 a été segmentée suite à la mise en place du projet pilote régional (PPR) en 2015.

La diffusion collective a ainsi été reportée dans l'action AE8 : PPR.

Les finalités retenues par le programme pluriannuel pour l'AE1 sont les suivantes :

- être en capacité d'accompagner les agriculteurs dans les évolutions de leurs systèmes de production vers une autonomie croissante ;
- favoriser, accélérer le déploiement d'une agriculture doublement performante.

Cette action élémentaire peut se décliner en 2 objectifs opérationnels :

- acquérir des références sur les systèmes existants tant au niveau de la connaissance des pratiques que des résultats économiques : référentiels technico-économiques, réseaux d'élevage, enquêtes pratiques culturelles via ASTEC (Analyses et Synthèses Technico-Economiques des Cultures) et référentiels coûts de production (grandes cultures et viticulture) ;
- animer, co-construire avec les groupes d'agriculteurs des systèmes innovants, accompagner collectivement le changement vers ces systèmes, les évaluer... via Systerre ou Agrosyst pour les réseaux Déphy et via un outil diagnostic simplifié pour les GIEE et autres groupes projets agroécologie.

Les indicateurs de résultats retenus sont des indicateurs unitaires, factuels qui traduisent, agglomérés, des évolutions de systèmes et/ou une atteinte de la double performance :

- en grandes cultures :
 - évolution des assolements
 - évolution des rendements
 - évolution des résultats économiques par hectare
 - évolution des consommations d'intrants : énergie, phyto
 - bilans énergie et gaz à effet de serre (GES)
- en viticulture :
 - évolution des techniques d'entretien du sol
 - évolution des résultats économiques par hectare
 - évolution des consommations d'intrants : énergie, engrais, phyto
- en élevage :
 - autonomie alimentaire
 - évolution des rendements animaux et végétaux
 - évolution des résultats économiques par animal, par ETP et par hectare
 - évolution des consommations d'intrants : énergie, phyto
 - bilans énergie et GES.

Pour ces 3 types de productions, les évolutions ne pouvant se mesurer sur une année et n'étant pas toujours accessibles au niveau d'une petite région agricole, il est proposé de suivre les résultats des travaux de l'action 1 essentiellement au travers des référentiels obtenus et tout particulièrement au travers des performances agroécologiques mesurées par les outils diagnostics utilisés individuellement sur les exploitations.

7.1.2. Comparaison entre les activités prévues et leur réalisation en 2016

Pour le premier objectif opérationnel, de très nombreuses acquisitions de références technico-économiques ont été réalisées : synthèses ASTEC dans l'Aube et la Haute-Marne qui ont été diffusées au niveau des conseillers agricoles.

Des analyses de marges brutes, des enquêtes rendement lors des moissons, des diagnostics coûts de production en grandes cultures et en élevages et des références fourrages ont permis la production de documents qui servent ensuite pour la formation des agriculteurs lors de réunions dédiées ou par l'intermédiaire de publications techniques.

Compte tenu du retard constaté dans la labellisation de Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) et aussi d'un appel à projets « animation des groupes 30 000 » dans le cadre du plan ECOPHYTO II, réalisé sur la fin de l'année, très peu de groupes ont pu entamer la réalisation de diagnostics initiaux.

Le travail de construction d'un référentiel technico-économique viticulture (Data vigne) a bien été engagé dans l'Aube et la Marne auprès d'un groupe de 25 viticulteurs, mais les résultats collectés

sont insuffisants pour réaliser une analyse. Ce travail n'a pas été relancé par la suite, mais reste néanmoins une source d'intérêt pour la CRAGE.

Pour le second objectif opérationnel, le projet EVOLUTERRE a été initié en 2016. Il repose sur des essais systèmes en intégrant le sujet de la complémentarité grandes cultures/élevages.

Les 7 réseaux Déphy existants ont élaboré un nouveau document-projet pour la période 2016-2018.

Le guide régional agriculture intégrée dont la première version datait de 2011 a été entièrement réactualisé pour tenir compte des dernières innovations éprouvées. Il a été diffusé à environ 150 exemplaires par département à destination des conseillers agricoles.

7.1.3. Comparaison prévisions / réalisations en termes de ressources humaines affectées à l'AE 1

Action 1	ETP prévus	ETP réalisés	Ecart (en %)
CRA	0,50	0,50	0
CDA 08	4,10	4,10	0
CDA 10	1,95	2,22	+ 13,8
CDA 51	1,75	2,05	+ 17,1
CDA 52	4,90	4,58	- 6,5
Total	13,20	13,45	+ 1,9

Sur l'ensemble de la région, on constate une hausse de 1,9 % des ETP engagés par rapport à la prévision. Elle est due principalement aux CDA de l'Aube et de la Marne.

7.1.4. Comparaison prévisions / réalisations en termes de crédits CASDAR et de coût total de l'AE 1

Action AE1	Prévu (€) CASDAR	Réalisé (€) CASDAR	%(R)/(P)	Coût total prévu (€)	Coût total réalisé (€)	%(R)/(P)
CRA	44 836	44 836	100,0	55 888	52 888	94,6
CDA 08	115 536	115 536	100,0	245 320	229 024	93,3
CDA 10	45 000	25 926	57,6	138 063	152 689	110,6
CDA 51	40 000	50 000	125,0	140 866	197 013	139,8
CDA 52	101 438	103 454	101,9	340 400	376 552	110,6
Total	346 810	339 752	97,9	920 537	1 008 166	109,5

Sur l'ensemble de la région, les dépenses sont plus élevées que la prévision (+9,5 %). La hausse la plus forte se rencontre dans les CDA de la Marne, puis de l'Aube et de la Haute-Marne. La mobilisation du CASDAR est plus faible que prévu (- 2,1 %), essentiellement pour la CDA de l'Aube (- 42,4 %).

7.1.5. Conclusion sur l'AE 1

Globalement les actions prévues par chacun des objectifs opérationnels ont été réalisées et de nombreux livrables de qualité ont été produits. Les crédits CASDAR qui représentent 33,7 % du coût total de l'action sont donc bien justifiés.

Néanmoins, les indicateurs de résultats retenus n'ont pas été renseignés.

R4. Recommandation adressée à la CRA :

Veiller à renseigner les indicateurs de résultats qui ont été prévus.

7.2. Action 2 : identifier, tester, développer le recours aux technologies et pratiques innovantes dans la conduite des productions vers la double performance

7.2.1. Description de l'action

Si l'approche des systèmes de production est essentielle à l'atteinte de la performance recherchée (cf. AE 1), l'optimisation des différents facteurs est une étape utile à la poursuite de cette finalité. C'est l'objet de l'AE 2 mise en œuvre avec pour objectifs :

- construire des références techniques locales visant la double performance ;
- transférer les connaissances acquises par l'expérimentation et les groupes par l'information et la formation des producteurs.

Les projets d'actions de 2016 s'intéressent aux facteurs de production suivants :

- sol
- énergie
- produits de protection des plantes
- génétique
- agro-équipement
- bâtiment.

Les indicateurs de résultats retenus dans la programmation pluriannuelle sont :

- nombre d'essais spécifiques
- nombre de groupes concernés
- nombre d'agriculteurs et viticulteurs touchés
- état d'avancement du projet.

7.2.2. Comparaison entre les activités prévues et leur réalisation en 2016

- Production de références analytiques sur le sol

En 2016, les essais relatifs aux cultures intermédiaires ont été arrêtés car des résultats avaient été obtenus en 4 ans et intégrés dans les fiches conseils mises à disposition des conseillers des

chambres.

En revanche, les essais longue durée sur l'effet des techniques de préparation des sols (techniques culturales simplifiées, strip-till, semis direct sous couvert) sur la fertilité et l'érosion se poursuivent.

De même, les expérimentations sur la préservation des ressources des sols en phosphore continuent à être mises en place dans le contexte spécifique des terres crayeuses de Champagne. Tous ces travaux ont notamment abouti à la publication d'un "guide fertilisation". Ce document pédagogique a été rédigé en commun par les 4 chambres départementales et diffusé à 2 500 agriculteurs.

- Travaux sur l'énergie

En 2016, ils ont été axés sur l'amélioration de l'autonomie azotée des exploitations, la question de la limitation de la consommation de carburant ayant été étudiée en 2015.

Les essais se poursuivent sur l'utilisation de légumineuses dans l'assolement (luzerne, trèfle, pois), en interculture (pois, féveroles) ou en association.

De plus, l'amélioration de l'efficacité des apports d'azote fait l'objet de recherches (fractionnement, optimisation de la dose, choix de la forme).

Enfin, deux essais d'outils de pilotage visant à améliorer la précision de la dose d'application ont été mis en place : testeur sur orge de printemps et drone sur pomme de terre.

Les essais font l'objet de flashs techniques qui intègrent désormais un éventail plus étendu de solutions proposées, de réunions techniques, notamment en bout de champ, en lien avec les instituts Arvalis et Terres Inovia, d'articles dans la presse agricole, d'informations sur les sites internet des chambres ...

- Produits de protection des plantes

De nombreux essais sont poursuivis afin de raisonner l'utilisation des produits pour limiter l'apparition de résistances (vulpin...) et d'imaginer et tester des solutions alternatives (confusion sexuelle en viticulture...). Le transfert des connaissances se réalise également par flashs et réunions techniques.

Est à noter également la parution d'un "Mémo vigne" reprenant des informations précises sur les produits de protection de la vigne référencés en Champagne et proposant des techniques alternatives et agronomiques pouvant permettre de réduire leur utilisation.

- Génétique

Des essais de variétés permettent de tester leur potentiel et leur rusticité. Ils font l'objet de publication de fiches de synthèses. De plus, l'introduction de nouvelles cultures dans la région (soja...) donne également lieu à expérimentation.

- Agro-équipement

En 2016, un barème d'entraide a été construit avec les CUMA et mis en ligne sur le site internet des chambres.

- Bâtiment

Contrairement à ce qui avait été prévu, aucune action n'a été réalisée en 2016, au motif de l'attente de la définition de la politique de la nouvelle région Grand Est.

Au total, les résultats des essais font l'objet de vulgarisation auprès de nombreux réseaux dont ceux des établissements d'enseignement agricole. Le pilote de l'AE estime que 2 500 agriculteurs sont impactés. De plus, ces résultats analytiques alimentent l'AE 1 consacrée à l'approche systémique.

7.2.3. Comparaison prévisions / réalisations en termes de ressources humaines affectées à l'AE 2

Action 2	ETP prévus	ETP réalisés	Ecart (en %)
CRA	0	0	0
CDA 08	1,10	1,10	0
CDA 10	8,35	7,99	- 4,3
CDA 51	8,42	7,78	- 7,6
CDA 52	1,25	1,55	+ 24,0
Total	19,12	18,42	- 3,7

Sur l'ensemble de la région, on constate une baisse de 3,7 % des ETP engagés par rapport à la prévision. Cette légère diminution se situe principalement dans l'Aube et dans la Marne, départements impliqués dans cette AE. En 2016, la création d'un service IRD (Innovations, recherche et développement) au sein de la nouvelle chambre régionale Grand Est s'est également traduite par un changement de pilote de l'AE pendant l'été.

7.2.4. Comparaison prévisions / réalisations en termes de crédits CASDAR et de coût total de l'AE 2

Action AE 2	Prévu (€) CASDAR	Réalisé (€) CASDAR	%(R)/(P)	Coût total prévu (€)	Coût total réalisé (€)	%(R)/(P)
CRA	0	0	0	0	0	0
CDA 08	35 000	35 000	100,0	62 690	53 758	85,7
CDA 10	180 895	186 490	103,0	604 410	560 925	92,8
CDA 51	260 704	210 704	80,8	683 522	685 932	100,3
CDA 52	54 475	59 550	109,3	82 500	119 100	144,4
Total	531 074	491 744	92,6	1 433 122	1 419 715	99,1

Les dépenses liées à l'action 2 passent de 1 433 122 € à 1 419 715 € soit - 13 407 € ou - 0,9 %. Cependant, il y a des disparités selon les CDA : nette diminution pour les Ardennes (- 14,3 %) et l'Aube (- 7,2 %), forte augmentation pour la Haute-Marne (+ 44,4 %). En parallèle, la dotation CASDAR passe de 531 074 € à 491 744 € soit - 39 330€ (- 7,4 %). Cette baisse se concentre sur la CDA de la Marne, principal département impliqué dans cette action (- 19,2 %).

7.2.5. Conclusion sur l'AE2

Globalement les actions prévues ont été réalisées, sauf celles relatives aux bâtiments. De nombreux livrables de qualité ont été produits : guide fertilisation, mémo vigne ... Les crédits CASDAR qui représentent 34,6 % du coût total de l'action sont donc bien justifiés.

Néanmoins, les indicateurs de résultats retenus n'ont pas été renseignés.

7.3. Action 4 : faire émerger et accompagner les projets générateurs de valeur ajoutée

7.3.1. Description de l'action

En 2016, cette action poursuit deux objectifs opérationnels :

1. favoriser l'émergence de projets adaptés aux attentes des filières locales et au territoire ;
2. encourager la valorisation énergétique de biomasse agricole notamment par la méthanisation.

Pour chacun des objectifs, les actions prévues sont foisonnantes :

1. élaboration et diffusion de références sur les coûts de production et de transformation des produits agricoles locaux porteurs de valeur ajoutée ; consolidation de démarches de vente collective locale ; accompagnement de projets de production diversifiée, de projets d'accueil à la ferme ; animations avec les collectivités locales ; ...
2. actions de communication et de sensibilisation ; structuration des filières de sous produits déchets agro-alimentaires méthanisables ; accompagnement des projets dans leur conception ; ...

Les indicateurs de résultats et de réalisation retenus par objectif sont aussi très nombreux :

1. nombre de publications de références ; nombre de projets orientés et accompagnés ; nombre de projets réalisés ; nombre d'actions de sensibilisation ; nombre de publications dans la presse ; comptes rendus des réunions d'animation des filières et groupes de producteurs ;
2. nombre de publications de références ; nombre de projets individuels et collectifs accompagnés ; nombre d'installations mises en place ; nombre d'actions de sensibilisation ; nombre de publications dans la presse ; nombre de plaquettes d'information et de pages web.

7.3.2. Comparaison entre les activités prévues et leur réalisation en 2016

En 2016, les travaux ont plus porté sur les circuits courts et l'agritourisme que sur la méthanisation.

Comme prévu, plusieurs événements ont été organisés pour la promotion des circuits courts et de la diversification des activités agricoles. Des supports de communication, des brochures d'information ("Le B.A.ba de la vente locale", ...) , des référentiels technico-économiques pour 4 filières locales ont été produits et diffusés dans les manifestations.

Les chambres ont également réalisé de l'appui aux projets d'agriculteurs dans l'agritourisme ou pour la mise en place de démarches collectives de vente (magasins, drives, marchés de producteurs,...).

Contrairement à ce qui avait été envisagé, les chambres ont développé en 2016 l'accompagnement de collectivités locales demandeuses de mises en œuvre de projets permettant notamment de renforcer l'approvisionnement local dans la restauration collective.

Dans le domaine de la méthanisation, 3 portes ouvertes ont été organisées, un document de synthèse a été élaboré, 12 porteurs de projets de méthaniseurs ont été accompagnés. En Champagne-Ardenne, 26 unités sont en fonctionnement et 14 en projet avancé.

Il convient de noter qu'en 2016, la pilote de l'action a été associée à une réflexion globale sur ces projets. En effet, le ministère demande aux chambres régionales de réaliser une évaluation à mi-parcours sur une action élémentaire majeure du PRDAR en termes d'allocation des fonds CASDAR et de mobilisation d'ETP. La région Grand Est a choisi de mener cette évaluation sur les circuits courts et de proximité qui étaient présents dans les PRDAR des trois anciennes régions (Champagne-Ardenne, Alsace, Lorraine). Cette évaluation avait pour but d'ajuster le contenu du programme pour la suite de la programmation, sachant que la nouvelle chambre régionale a, depuis le 1er janvier 2018, un PRDAR unique pour le Grand Est.

La mission a pris connaissance du rapport d'évaluation produit par un enseignant-chercheur de l'école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires (ENSAIA) rattachée à l'université de Lorraine. Le comité de pilotage de l'évaluation a formulé trois recommandations à l'issue de ses travaux. Ainsi, il recommande notamment de "s'approprier une stratégie Grand Est partagée via une reconnaissance de la thématique dans la stratégie des chambres d'agriculture." L'ensemble des préconisations a été prise en compte dans la construction de la nouvelle AE de la région Grand Est intitulée "Améliorer la valeur ajoutée au service de la dynamique de territoire".

La mission note avec intérêt l'évolution de cette action qui devrait permettre de mieux structurer les projets de la thématique des circuits courts et de la diversification des activités.

7.3.3. Comparaison prévisions / réalisations en termes de ressources humaines affectées à l'AE 4

AE 3	ETP prévus	ETP réalisés	Ecart (en %)
CRA	0	0	0
CDA 08	1,10	1,10	0
CDA 10	1,40	1,36	- 2,8
CDA 51	1,80	1,70	- 5,5
CDA 52	1,60	1,69	+ 5,6
Total	5,90	5,85	- 0,8

Chaque chambre départementale a consacré entre 1 et 2 ETP à cette action. Les évolutions entre le prévisionnel et le réalisé ne sont pas significatives.

7.3.4. Comparaison prévisions / réalisations en termes de crédits CASDAR et de coût total de l'AE 4

AE 3	Prévu (€) CASDAR	Réalisé (€) CASDAR	% (R)/(P)	Coût total prévu (€)	Coût total réalisé (€)	% (R)/(P)
CRA	0	0	0	0	0	0
CDA 08	20 000	20 000	100,0	60 500	56 552	93,5
CDA 10	34 000	29 502	86,8	93 900	92 386	98,4
CDA 51	50 000	90 000	180,0	137 599	139 618	101,5
CDA 52	28 800	28 713	99,7	105 600	117 162	110,9
Total	132 800	168 215	126,7	397 599	405 718	102,0

Pour l'action 4, les dépenses réalisées s'élèvent à 405 718 € à €, alors qu'elles étaient prévues à 397 599 € soit une légère hausse de 2 %. En parallèle, la dotation CASDAR passe de 132 800 € à 168 215 € soit une hausse de 35 425 € ou 26,7 %. Cette augmentation est due à la chambre de la Marne qui a accru considérablement l'affectation du CASDAR. Au total, cette action est financée à 41,5 % par du CASDAR alors que dans le prévisionnel, ce ratio n'était que de 33,4 %.

7.3.5. Conclusion sur l'AE4

Globalement les actions prévues par chacun des objectifs opérationnels ont été réalisées et de nombreux livrables ont été produits. Les crédits CASDAR qui représentent 41,5 % du coût total de l'action sont donc justifiés. De plus, la mission note avec intérêt l'évolution de cette action dans le nouveau projet 2018.

Néanmoins, les indicateurs de résultats et de réalisation retenus n'ont pas été renseignés.

7.4. Action 8 : diffusion de l'agro-écologie à travers les dynamiques de groupe (projet pilote régional)

7.4.1. Description de l'action

Le PPR décidé en en 2015 reprend une partie des AE 1 et 2 telles qu'elles figuraient dans le programme pluriannuel initial. Il a pour objectif la diffusion collective des références acquises dans ces 2 AE.

Sa finalité est d'accompagner les exploitations agricoles (et les acteurs les entourant) dans la mutation des systèmes de production vers la triple performance (économique, sociale et environnementale) en prenant appui sur :

- les dynamiques de groupes accompagnés par les structures de développement ;
- la dynamique et l'expérience des réseaux déjà existants (comme par exemple, les réseaux d'élevage, le réseau des fermes DEPHY, les GIEE labellisés ou en cours de labellisation....) ;
- l'association "Agro Ressources et Bio économie demain", plateforme de réflexion et

d'échanges collaborative en matière d'innovation, de recherche et de développement dans les domaines de l'agriculture, l'agro-écologie et l'environnement.

Le PPR se décline en 4 objectifs opérationnels :

1. développer l'échange d'expériences entre agriculteurs, éleveurs et viticulteurs autour de thématiques liées à l'agro-écologie en s'appuyant sur :

- la collecte et l'acquisition de références issues des actions 1 et 2 du PRDAR ;
- des opérations démonstratives ;
- des transferts de connaissance issues du cluster.

2. mettre en place des groupes thématiques d'approfondissement des solutions innovantes ;

3. accompagner des projets vers la labellisation de GIEE ;

4. capitaliser et valoriser les résultats au travers notamment du volet transfert du cluster et des réseaux d'élevage.

Les indicateurs de résultats retenus dans le projet sont les suivants :

1. nombre de groupes thématiques opérationnels
2. nombre de GIEE labellisés
3. nombre d'agriculteurs impliqués
4. nombre d'actions d'émergence groupe projet
5. nombre de partenaires impliqués.

7.4.2. Comparaison entre les activités prévues et leur réalisation en 2016

Le développement des échanges d'expériences entre agriculteurs s'est traduit par un grand nombre de manifestations techniques : rallyes DECLIC AGRO en grandes cultures (190 agriculteurs), rendez-vous de l'Agronomie (195 agriculteurs), conférence des 3 réseaux Dephy viticoles (140 participants), journées techniques élevages.... Toutes ces actions ont fait l'objet de nombreux articles de presse.

Pour répondre à l'appel à projet Ecophyto 30 000, les chambres d'agriculture ont accompagné 16 dossiers jusqu'à la candidature.

En 2016, seuls 3 projets (90 agriculteurs concernés en tout) ont été accompagnés vers la labellisation de GIEE. Il y a eu beaucoup moins de dépôt de projets GIEE du fait des incertitudes générées par le délai de labellisation (18 mois).

Le dernier objectif opérationnel du PPR, à savoir la capitalisation et la valorisation des résultats, n'a été que partiellement réalisé par des actions effectuées dans le cadre de l'AE 1, via les réseaux d'élevage. Cet objectif repose surtout sur le cluster Ferme 112 ou Terralab, ferme expérimentale créée sur l'ancienne base aérienne 112 près de Reims. Il s'agit d'un outil mis en place par Terrasolis, association regroupant le pôle de compétitivité IAR (Industries et Agro-Ressources), la CRAGE et une vingtaine d'entreprises adhérentes et dont l'ambition est d'assurer, accompagner et promouvoir la mise en œuvre de la multifonctionnalité de l'agriculture du Grand Est. Ce dossier était trop émergent en 2016 pour pouvoir en montrer des réalisations pertinentes.

7.4.3. Comparaison prévisions / réalisations en termes de ressources humaines affectées à l'AE 8

AE 8	ETP prévus	ETP réalisés	Ecart (en %)
CRA	0,50	0,90	+ 80,0
CDA 08	1,40	1,40	0
CDA 10	0,53	0,74	+ 39,6
CDA 51	1,50	1,43	- 4,7
CDA 52	0,60	0,44	- 26,7
Total	4,53	4,91	+ 8,4

Les ETP consacrés à cette action (4,91) ont été plus nombreux qu'envisagé (4,53). La principale raison en est l'augmentation de 0,4 ETP provenant de la CRAGE. Les 0,9 ETP correspondent aux activités conduites par le directeur de Terrasolis.

7.4.4. Comparaison prévisions / réalisations en termes de crédits CASDAR et de coût total de l'AE 8

AE 8	Prévu (€) CASDAR	Réalisé (€) CASDAR	% (R)/(P)	Coût total prévu (€)	Coût total réalisé (€)	% (R)/(P)
CRA	37 400	37 400	100,0	53 590	91 140	170,1
CDA 08	31 000	31 000	100,0	82 380	75 430	91,6
CDA 10	30 500	33 106	108,5	38 028	49 883	131,2
CDA 51	62 000	62 000	100,0	132 129	120 159	90,9
CDA 52	31 778	33 266	104,7	40 070	42 707	106,6
Total	192 678	196 772	102,1	346 197	379 319	109,6

Le coût total de l'action est en léger dépassement par rapport au prévisionnel. C'est la traduction en termes de crédits de l'augmentation des ETP consacrés à cette action, notamment par la CRAGE.

7.4.5. Conclusion sur l'AE8

A l'exception du dernier objectif opérationnel, les actions prévues dans le PPR ont été réalisées et de nombreux livrables de qualité ont été produits. Le public cible, c'est-à-dire les exploitants agricoles et les acteurs les entourant, est bien le destinataire des travaux réalisés. Les crédits CASDAR qui représentent 51,9 % du coût total de l'action sont donc bien justifiés.

CONCLUSION

Les auditeurs ont pu constater que les priorités gouvernementales ont bien été prises en compte dans le PRDAR et qu'un travail important a été réalisé.

Toutefois, le compte rendu 2016 souffre de plusieurs insuffisances :

- une partie du temps de travail des pilotes n'apparaît pas ;
- le compte rendu de réalisation d'une chambre départementale n'est pas certifié par l'autorité compétente ;
- les indicateurs de résultats et de réalisation ne sont pas renseignés.

Signatures des auteurs

Anne-Marie Mitaut

Alain Pierrard

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Prénom Nom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Thierry Thuriot	DGPE	Chef du bureau du développement agricole et des chambres d'agriculture (BDA)	20/06/2018
Jacques Marchal	DGPE	Chargé de mission du BDA	20/06/2018
Benoît Fabbri	DRAAF	Directeur adjoint	25/09/2018
Christelle Ponsardin	DRAAF	Chef de pôle performance environnementale et valorisation des territoires	25 et 27/09/2018
Jean-Luc Pelletier	CRA GE	Président	25/09/2018
Philippe Voinson	CRA GE	Directeur général	25/09/2018
Richard Cherrier	CDA 54	Directeur général	25/09/2018
Christian Dichamp	CDA 08	Directeur général	25 et 27/09/2018
Florence Chevanne Lenglet	CDA 10	Directeur adjoint	25, 26 et 27/09/2018
Benoît Denisart	CRA GE	Responsable administratif/Achats/Marchés publics/Conventions	25, 26 et 27/09/2018
Florence Wald	CRA GE	Responsable administrative et financière	26/09/2018
Benoît Brunsart	CRA GE	Chef du service « IRD »	26/09/2018
Rémi Vanhaesebroucke	CDA 51	Chef du service « agriculture »	26/09/2018
Gratienne Edme-Conil	CDA 52	Attachée de direction	26/09/2018
Jean-Michel Ecochard	CDA 10	Chef du service « viticulture »	27/09/2018

Prénom Nom	Organisme	Fonction	Date de rencontre
Vincent Bochu	Terrasolis	Directeur	27/09/2018
Gaël Ponsardin	Terralab	Responsable du pôle agricole	27/09/2018

Annexe 2 : Liste des sigles utilisés

AAP	Appel à projet
AB	Agriculture biologique
AE	Action élémentaire
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
BDA	Bureau du développement agricole et des chambres d'agriculture
CASDAR	Compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural »
CDD	Contrat à durée déterminée
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
COREDEF	Comité d'orientation « recherche, développement, formation »
CRA	Chambre régionale d'agriculture
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
ENSAIA	Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires
ETP	Equivalent temps plein
GIEE	Groupement d'intérêt économique et environnemental
GRDA	Groupe régional de développement agricole
HVE	Haute valeur environnementale
IAR	Industries et Agro-Ressources
IRD	Innovations, recherche et développement
MIGA	Mission d'inspection générale et d'audit
PDAR	Programme de développement agricole et rural
PDR	Programme de développement rural
PGRE	Plan de gestion de la ressource en eau
PNDAR	Programme national de développement agricole et rural
PPR	Projet pilote régional
PRAD	Plan régional de l'agriculture durable
PRDAR	Programme régional de développement agricole et rural
RMT	Réseau mixte technologique

SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDSC	Semis direct sous couvert
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
TCS	Techniques culturales simplifiées

Annexe 3 : Réponse du BDA



→ J. B. JER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction générale de la performance économique
et environnementale des entreprises

A l'attention de Monsieur Alain MOULINIER

Service compétitivité et performance
environnementale

Vice-président du Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Sous-Direction performance environnementale
et valorisation des territoires

Bureau développement agricole et chambres
d'agriculture

Objet : rapport provisoire de la mission d'audit sur la
conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR pour
le financement du programme de la Chambre régionale
d'agriculture de Champagne-Ardenne (rapport n°
18055-02)

Paris, le 23 JAN. 2019

Par courriel en date du 18 décembre 2018, vous nous avez transmis le rapport provisoire de l'audit réalisé par Madame MITAUT et Monsieur PIERRARD auprès de la chambre régionale d'agriculture (CRA) de Champagne-Ardenne. Cet audit portait sur la conformité de l'utilisation des fonds du CASDAR pour le PRDAR 2016 de la chambre.

Ce rapport formule quatre recommandations, deux à l'intention de la DGPE, et deux à l'intention de la DRAAF.

La première recommandation suggère de « vérifier que l'ensemble des documents financiers produits au compte-rendu annuel en vue du paiement du solde ont bien été certifiés ». Les auditeurs ont en effet constaté que le compte de réalisation d'un réalisateur n'avait pas été certifié par son président ou son directeur, conformément à l'instruction du 16 mars 2017. Un rappel sera fait aux instructeurs des programmes sur la nécessité de vérifier la certification de tous les documents remis.

Vous recommandez ensuite que la signature de la convention intervienne en « début d'exercice ». J'attire votre attention sur la nécessité, pour signer ces conventions, de disposer non seulement de programmes finalisés et saisis sous DARWIN, mais aussi de l'avis de la DRAAF. La disponibilité des crédits sur le CAS, pour l'ensemble des programmes des CRA, conditionne également l'engagement comptable et la mise des conventions dans les circuits de signature (circuit qui prend difficilement moins d'un mois). Cette disponibilité n'est constatée qu'à partir du mois de juin et les conventions ne peuvent donc être signées avant le mois de juillet.

Dans le cadre de la phase contradictoire consécutive à la remise de ce rapport, nous n'avons pas d'observation particulière à émettre concernant les deux autres recommandations formulées par les missionnaires, adressées à la CRA : (1) Identifier le temps de travail de tous les pilotes d'action et faire apparaître les moyens humains dans le prévisionnel et le compte-rendu du PRDAR, et (2) Veiller à renseigner les indicateurs de résultats qui ont été prévus. Je partage en effet la teneur de ces deux recommandations.

La directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises

Valérie Métrich-Hérquet

Annexe 4 : Réponse de la CRA



Madame Anne-Marie MITAUT
Inspectrice Générale de l'Agriculture
Conseil Général de l'Alimentation,
de l'Agriculture et des Espaces Ruraux
(CGAAER)
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Châlons en Champagne, le 24 Janvier 2019

Objet

Réponse de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand-Est
au rapport d'audit provisoire PRDAR Champagne-Ardenne 2016

Référence

2019-004/FCL/RT

Dossier suivi par

Florence Chevanne-Langlet

Madame,

Vous nous avez transmis en Décembre 2018 le rapport provisoire relatif à la mission d'audit relative au programme régional de développement agricole et rural Champagne-Ardenne 2016 conduite par Madame Mitaut et Monsieur Pierrard.

L'analyse menée s'attache à vérifier la conformité de l'emploi des fonds du Casdar sur le programme 2016.

La mission relève que les réalisations 2016 en termes de moyens budgétaires et humains sont globalement conformes aux prévisions. Elle considère que les livrables résultant du programme sont de qualité et apprécie particulièrement l'élaboration d'un document de communication présentant globalement les réalisations du PRDAR.

Elle note le contexte particulier de l'année 2016 qui a vu fusionner les Chambres d'Agriculture d'Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne pour s'adapter à la nouvelle organisation territoriale française.

Elle regrette que les temps de travail des pilotes et leur financement n'apparaissent pas dans les comptes-rendus du programme et que leur indemnisation ait été effectuée entre les Chambres d'Agriculture dans le cadre d'une convention de mutualisation plus globale. Les services de la DRAAF s'étant étonné de cette méthode fin 2017, la mission relève qu'elle a été abandonnée pour le programme 2018.

La Chambre Régionale souligne qu'aucune observation sur cet aspect ne lui a été transmise avant fin 2017 et qu'elle a procédé aux modifications dès que la demande lui en a été faite.

Siège Social
Complexe Agricole du Mont Bernard
Route de Suppea
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
www.grandest.chambre-agriculture.fr

**Bureaux
LAXOU**
9 rue de la Vologne
Bâtiment 1
54520 LAXOU

SCHILTIGHEIM
Espace européen de l'Entreprise
2 rue de Rome - CS 30022 Schiltigheim
67013 STRASBOURG Cedex

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
SIRET 130 921 660 00019
APE 9411Z



La mission regrette que la notification de la convention 2016 soit intervenue en septembre 2016 et recommande une signature en début d'exercice. Nous sommes bien évidemment parfaitement en accord avec cette recommandation.

Page 20, la mission constate la sous-réalisation de certains services de remplacement et indique que les fonds disponibles ont été affectés aux Chambres de l'Aube et de la Haute-Marne. Le constat omet l'abondement préalable réalisé au profit du Service de Remplacement des Ardennes qui figure pourtant bien dans le tableau de la page 21.

La mission expose que Président ou Directeur des chambres départementales ont certifié les comptes et états récapitulatifs à l'exception de ceux de la Marne. Cette remarque n'a pas été évoquée lors du contrôle sur place. Nous disposons en effet des états de réalisation de la Chambre d'Agriculture de la Marne, signés du Président et de l'Agent Comptable. Vous les trouverez annexés à ce courrier.

Concernant l'action 1, la mission constate la réalisation des actions prévues ainsi que le nombre et la qualité des livrables. Elle considère que les indicateurs de résultats retenus n'ont pas été renseignés.

Nous souscrivons à la nécessité d'améliorer le suivi des indicateurs de résultats mais souhaitons faire remarquer que les indicateurs de résultat retenus pour apprécier cette action concernent l'évaluation des pratiques : évolution des assolements, résultats économiques, des consommations d'intrants, des techniques d'entretien du sol...

Ils n'ont que peu de signification dans un cadre annuel et doivent s'apprécier sur la durée du programme.

Concernant l'action 2, la mission observe que de nombreux livrables de qualité ont été produits et que les crédits Casdar sont bien justifiés. Elle indique que les indicateurs de résultats retenus n'ont pas été renseignés. Or, s'il n'existe pas de tableau de synthèse global des indicateurs, conformément à la forme prescrite pour les comptes rendus, des indicateurs figurent en face de chaque action réalisée, en particulier le nombre d'exploitants présents ou participant à chacune des actions.

La mission note l'intérêt de l'action 4, la réalisation des actions prévues pour chacun des objectifs opérationnels et la qualité des livrables produits. Elle se félicite des évolutions prévues pour 2018 suite à l'évaluation à mi-parcours, mais regrette l'absence de renseignement des indicateurs de résultats et de réalisation.

Nous soulignons que l'action 4 faisant l'objet d'une évaluation externe approfondie, les indicateurs 2014/2016 ont été produits dans le rapport d'évaluation à mi-parcours.



D'un point de vue général, nous observons l'intérêt de la mission d'audit à laquelle nous avons eu grand plaisir à montrer nos réalisations et souscrivons aux recommandations globales que nous avons déjà commencé à mettre en œuvre.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire souhaitée,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc PELLETIER

P3 : 1

DGPAAT Compte de réalisation 2016 (en euros)

Depenses et recettes prévisionnelles réalisées

	AE 1	AE 2	AE 3	AE 4	AE 5	PPR	AE 9	TOTAL GENERAL
(1) DEPENSES PREVISIONNELLES- salaires, charges et taxes afférentes des agents de développement	106 121	380 629	270 544	73 364	6 097	76 316	40 990	963 961
(2) frais de déplacement des agents de développement	6 056	20 762	13 933	1 750	183	4 189	2 652	49 574
(3) Total des dépenses de personnel qualifié (2+3)	112 216	411 291	284 477	75 104	6 280	80 505	43 652	1 043 525
(4) prestations de services	42 951	151 625	103 056	36 175	1 080	20 174	24 036	378 696
(5) acquisition de matériels							15 224	15 224
(6) autres dépenses directes	13 811	19 955	45 005	4 672				83 443
(7) Total des autres dépenses directes (5+6+7+8)	56 362	171 580	148 060	40 847	1 080	20 174	39 260	477 363
(8) Dépenses indirectes affectées	28 435	103 061	68 676	23 667	975	19 480	12 990	257 284
(9) Conventions avec tiers*								0
(10) Total des dépenses prévisionnelles (4+9+10+11)	197 013	685 932	501 213	139 618	8 335	120 159	95 902	1 748 172

*Note réservée aux versements de crédits à nos membres d'ouvrage délégués par convention (par les CPA, les CA des DOM, les ICF et les autres organismes nationaux)

	AE 1	AE 2	AE 3	AE 4	AE 5	PPR	AE 9	TOTAL GENERAL
13 Dotation CasDAR	50 000	210 704	122 000	90 000	2 400	62 000	8 000	545 104
(14) Chambres d'Agriculture (CA/FNB)	114 513	135 486	223 283	40 746	5 935	58 159	38 836	617 958
(15) conseils Départementaux	32 500							32 500
(16) conseils régionaux								0
(17) Offices								0
(18) Cotisations volontaires obligatoires (CVO) et autre taxe affectée								0
(19) Etat (autres sources)		339 742	12 844	8 672				361 458
(20) Union Européenne			143 085				48 066	191 152
(21) produits propres (prestations de services, ventes...)								0
(22) autres... (aérien)	147 013	475 228	379 213	49 618	5 935	58 159	87 902	1 203 068
(23) Total des autres recettes (14 à 22)	197 013	685 932	501 213	139 618	8 335	120 159	95 902	1 748 172
(24) Total des recettes prévisionnelles (13+23)	197 013	685 932	501 213	139 618	8 335	120 159	95 902	1 748 172

Fait à : Châlons-en-Champagne
 Le : 16 juin 2017
 Le président, nom et prénom : CHARPENTIER Maxmin
 Signature

Agent comptable